

N° 12 QUINQUIES

BULLETIN D'INFORMATION ET RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



DE LA PREFECTURE DE LA MARNE

du 5 décembre 2018

AVIS ET PUBLICATION :

- PREFECTURE :
 - Direction des ressources humaines et des moyens

Ce recueil est consultable à la préfecture de la Marne, 1, rue de Jessaint 51000 Châlons-en-Champagne et dans les trois sous-préfectures (Reims, Epernay et Vitry-le-François), ainsi que sur le site internet de la préfecture www.marne.gouv.fr (rubrique – Publications).

SOMMAIRE

PREFECTURE DE LA MARNE

Direction des ressources humaines et des moyens

p 3

- Arrêté préfectoral du **7 novembre 2018** portant composition du bureau de vote concernant l'élection des représentants du personnel au sein du comité technique des services déconcentrés de la police de la Marne « CT services déconcentrés PN département 51 »
- Arrêté préfectoral du **7 novembre 2018** portant composition du bureau de vote concernant l'élection des représentants du personnel au sein du comité technique des services déconcentrés de la préfecture de la Marne « CT proximité préfecture 51 »



**Arrêté du 7 novembre 2018
portant composition du bureau de vote concernant l'élection des représentants du personnel
au sein du comité technique des services déconcentrés de la police de la Marne
« CT SERVICES DECONCENTRES PN DEPARTEMENT 51 »**

Le Préfet de la Marne,

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur,

Arrête :

Article 1^{er} : Le bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein du « CT SERVICES DECONCENTRES PN DEPARTEMENT 51 » se compose comme suit :

	Prénom	Nom
Président	Jean-Paul	MICHEL
Vice-Président	Claudine	LAMIRAUX
Secrétaire	Jean-Louis	DESLOGES
Secrétaire adjoint	Corinne	GUILLAUMET

Il est rajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué de chaque liste ou son suppléant en présence :

Liste	Prénom	Nom	Délégué de liste
CFE-CGC	Sébastien	ZYMECK	Titulaire
UNSA-FASMI SNIPAT	Samuel	CARRE	Titulaire
FSMI - FO	Christian	POUS	Titulaire
Interco CFDT	Cyril	CARLIER	Titulaire
CFE-CGC	Guillaume	ADNET	Suppléant
UNSA-FASMI SNIPAT	Jean-Baptiste	DESPOTS	Suppléant
FSMI - FO	Bruno	PEROCHON	Suppléant
Interco CFDT	Nathalie	PAYET	Suppléant

Article 2 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote.

Le Préfet

Denis CŒNUS

Arrêté du 7 novembre 2018
portant composition du bureau de vote concernant l'élection des représentants du personnel
au sein du comité technique des services déconcentrés de la préfecture de la Marne
« CT PROXIMITE PREFECTURE 51 »

Le Préfet de la Marne,

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur,

Arrête :

Article 1^{er} : Le bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein du « CT PROXIMITE PREFECTURE 51 » se compose comme suit :

	Prénom	Nom
Président	Jean-Paul	MICHEL
Vice-Président	Claudine	LAMIRAUX
Secrétaire	Mélanie	FOUQUET
Secrétaire adjoint	Corinne	GUILLAUMET

Il est rajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué de chaque liste ou son suppléant en présence :

Liste	Prénom	Nom	Délégué de liste
FO	Nadia	NOUVION	Titulaire
Interco CFDT	Martine	CHARDOT	Titulaire
FO	Frédéric	LHOTELLIER	Suppléant
Interco CFDT	Gilles	BRISCADIEU	Suppléant

Article 2 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote.

Le Préfet



Denis CONUS